Covéa Aeris
Part N FR0013480761
Part I FR0013312642
Part A FR0013312659

Paris, le 10 novembre 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) de l'Organismes de Placement Collectif (OPC) de Covéa Finance (la Société de gestion) mentionné ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par la présente note, nous vous informons de l'évolution de l'approche extra-financière de Covéa Aeris. Jusqu'à présent, votre OPC mettait en œuvre une approche thématique privilégiant les sociétés répondant aux enjeux d'atténuation du changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air.

A compter du 16 novembre 2026, l'OPC fera évoluer son dispositif et mettra fin à cette approche thématique, ainsi qu'à l'engagement d'intensité carbone du portefeuille inférieure à celle du portefeuille global Actions de la Société de gestion.

Cependant, l'OPC continuera à assurer le suivi de l'évolution de l'intensité carbone du portefeuille, ainsi que son approche extra-financière selon un score ESG « *best in class* », consistant à sélectionner les sociétés les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie d'investissement, ni le profil de risque de l'OPC.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 16 novembre 2026.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.